

Demande d'Allocation famille

Allocation famille

Renseignements

Vous pouvez effectuer votre demande d'Allocation famille directement sur notre site au www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Le délai de poste est ainsi éliminé, et nous vous confirmons immédiatement la réception de votre demande.

Avez-vous droit à l'Allocation famille?

Vous avez droit à l'Allocation famille si vous remplissez toutes ces conditions :

- Vous ou votre conjoint êtes responsable des soins et de l'éducation d'un enfant de moins de 18 ans.
- Cet enfant réside avec vous OU résidait avec vous au moment où il a été placé par un centre jeunesse ET vous payez la contribution financière exigée par ce centre pour le placement.
- Vous résidez au Québec¹.
- Vous ou votre conjoint avez l'un des statuts suivants :
 - citoyen canadien;
 - personne protégée²;
 - résident permanent²;
 - résident temporaire qui habite au Canada depuis les 18 derniers mois.

Vous n'avez pas droit à l'Allocation famille si :

- vous recevez une aide financière compte tenu de l'une des situations suivantes : famille d'accueil, tutelle subventionnée, programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA);
- vous êtes exonéré d'impôt par Revenu Québec;
- votre enfant est marié ou vit en union de fait, et son conjoint a eu droit à un crédit transféré d'un conjoint à l'autre;
- vous êtes un demandeur d'asile.

Notez que, s'il s'agit d'une famille recomposée, la demande doit être remplie par le parent des enfants.

Devez-vous faire une demande d'Allocation famille?

Vous n'avez pas à faire de demande à notre organisme pour inscrire un nouveau-né au Québec : le **Directeur de l'état civil** nous communiquera les renseignements.

Toutefois, vous devez remplir ce formulaire dans les cas suivants :

- Votre enfant est né au Québec, et nous vous demandons de faire une demande parce qu'il nous manque des informations (cochez la case « Naissance au Québec » à la section 1).
- Vous êtes immigrant ou vous devenez résident du Québec (cochez la case « Arrivée ou retour au Québec » à la section 1).
- Votre enfant est arrivé ou est de retour au Québec (cochez la case « Arrivée ou retour au Québec » à la section 1).
- Vous résidez au Québec, mais votre enfant est né ailleurs qu'au Québec (cochez la case « Arrivée ou retour au Québec » à la section 1).
- Vous obtenez la garde d'un enfant (cochez la case « Changement de garde » à la section 1; **remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants***).
- Vous conservez la garde d'un enfant à la suite de la rupture de votre union ou du décès de votre conjointe ou de votre conjoint et **vous ne recevez pas** déjà l'Allocation famille à votre nom (cochez la case « Changement de garde », selon votre situation, à la section 1; **remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants***).
- Vous obtenez la garde partagée d'un enfant (cochez la case « Garde partagée » à la section 1; **remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants***).
- Vous adoptez un enfant (cochez la case « Adoption » à la section 1).

¹ Selon la Loi sur les impôts (Québec)

² Selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Lois du Canada, 2001, chapitre 27)

- À notre demande, parce que votre enfant est placé par un centre jeunesse, que la contribution financière n'a pas été payée depuis plus de 12 mois et si :

— vous reprenez le paiement exigé pour cette contribution;

OU

l'enfant revient à la maison (dans ce cas, à la section 1, cochez la case «Fin de placement ou reprise du paiement de la contribution financière exigée par le centre jeunesse»).

Que devez-vous savoir dans le cas d'une garde partagée?

- La Loi sur les impôts prévoit que l'Allocation famille est versée aux deux parents en même temps si l'enfant est en garde partagée entre 40 % et 60 % du temps par mois avec chaque parent. Exemple: 40 % = 3 jours par semaine, 50 % = une semaine sur deux, 60 % = 4 jours par semaine.

En vertu de cette loi, nous devons considérer le **temps de garde réel**. La garde partagée doit donc être déclarée. De plus, nous ne pouvons pas tenir compte des ententes privées conclues entre les parents.

- La somme à laquelle vous aurez droit équivaut à la moitié de celle que vous auriez obtenue pour l'enfant s'il n'était pas en garde partagée.
- Si la situation de l'enfant donne droit au supplément pour enfant handicapé, ce supplément est aussi partagé.

Quand l'Allocation famille sera-t-elle versée?

Votre Allocation famille sera versée **le premier jour ouvrable de chaque trimestre**, soit quatre fois par année :

- en **juillet** pour les mois de juillet, août et septembre;
- en **octobre** pour les mois d'octobre, novembre et décembre;
- en **janvier** pour les mois de janvier, février et mars;
- en **avril** pour les mois d'avril, mai et juin.

Vous pouvez recevoir vos versements tous les mois. Vous devez cependant nous en faire la demande par Internet ou par téléphone. Les dates de paiement sont indiquées sur notre site au **www.retraitequebec.gouv.qc.ca**.

À qui est versée l'Allocation famille?

L'Allocation famille est versée à une seule personne par famille, qui est habituellement celle qui en fait la demande. Toutefois, si votre conjoint la reçoit déjà, c'est lui qui la recevra pour les enfants inscrits sur cette demande.

Votre situation conjugale

Afin de faire le bon calcul pour votre Allocation famille, vous devez nous faire connaître votre situation conjugale, que vous soyez avec ou sans conjoint. Si vous vivez avec un conjoint de fait **depuis au moins 12 mois**, nous devons en être avisés. Si votre conjoint habite à l'extérieur du Québec, vous devez nous fournir ses coordonnées, peu importe si vous êtes marié ou conjoint de fait.

Comment est calculée l'Allocation famille?

L'Allocation famille est calculée en fonction des quatre éléments suivants :

- le nombre d'enfants de moins de 18 ans qui résident avec vous;
- le nombre d'enfants en garde partagée;
- votre revenu familial;
- votre situation conjugale (avec ou sans conjoint)³.

Notez que nous pouvons verser rétroactivement l'Allocation famille pour une période de 11 mois à compter de la date de réception de votre demande si tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Déclarations de revenus utilisées pour le calcul

Pour obtenir l'Allocation famille, vous et votre conjoint devez remplir une déclaration de revenus du Québec tous les ans, même si l'un de vous deux ou les deux n'avez aucun revenu à déclarer.

Si, au cours des 24 derniers mois, vous ou votre conjoint avez gagné des revenus à l'extérieur du Québec, vous devez fournir les renseignements supplémentaires précisés sur ce formulaire (section 6).

Vous pouvez utiliser **CalculAide** sur notre site au **www.retraitequebec.gouv.qc.ca** pour évaluer le montant de l'Allocation famille auquel vous pourriez avoir droit.

³ Selon la Loi sur les impôts (Québec)

Renseignements sur les documents de preuve

Lorsque des documents de preuve sont nécessaires, vous pouvez fournir des copies claires et lisibles de ceux-ci. Au besoin, nous pourrions exiger les originaux ou des copies certifiées conformes.

Preuve du statut d'immigrant au Canada

Si vous et, s'il y a lieu, votre conjoint n'êtes pas citoyens canadiens **OU** si votre statut a changé au cours des 12 derniers mois, vous devez fournir des preuves de vos différents statuts au Canada si elles ne nous ont pas déjà été fournies. Notez qu'elles doivent couvrir la période des 12 mois précédant votre demande. Tous les renseignements à ce sujet sont inscrits sur le formulaire *Statut d'immigrant au Canada*.

Preuve concernant l'enfant

Vous n'avez pas à fournir de document de preuve pour les situations suivantes :

- L'enfant est né au Québec et il n'a pas été adopté.
- L'enfant a déjà donné droit à l'Allocation famille.

Sinon, selon le cas, vous devez nous fournir un document de preuve parmi les suivants :

Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada :

- un document au nom de l'enfant, parmi les suivants, sur lequel figurent **son nom, son ou ses prénoms et sa date de naissance** :
 - confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688);
 - carte de résident permanent (recto verso);
 - certificat de citoyenneté canadienne (recto verso);
 - attestation de statut de personne protégée;
 - certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire;
 - fiche de visiteur;
 - fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000);
 - passeport canadien;
 - permis d'études;
 - permis de séjour temporaire.

OU

- un document au nom du parent, parmi les suivants, sur lequel figurent **le nom, le ou les prénoms et la date de naissance de l'enfant** :
 - fiche de visiteur;
 - permis d'études;
 - permis de séjour temporaire;
 - permis de travail.

Si l'enfant est né au Canada, mais à l'extérieur du Québec :

- un certificat de naissance délivré par le bureau de l'état civil de la province ou du territoire de naissance.

Si l'enfant est adopté :

- un document parmi les suivants est aussi accepté :
 - ordonnance de placement de la Cour du Québec;
 - reconnaissance du jugement d'adoption de la Cour du Québec;
 - jugement d'adoption du Québec ou d'une autre province ou d'un territoire canadien, attestation du jugement d'adoption ou formulaire *Declaration of Inuit Customary Adoption*.
 - certificat d'inscription de l'adoption de la Cour du Québec;
 - certificat de naissance délivré par le bureau de l'état civil d'une province ou d'un territoire canadien;

Preuve de la présence d'un enfant au Québec

Si l'enfant pour lequel vous remplissez ce formulaire est dans l'une des trois situations suivantes, veuillez nous fournir UN document de preuve parmi ceux énumérés dans la liste qui suit :

- l'enfant est né à l'extérieur du Québec et l'un de ses parents est citoyen canadien;
- l'enfant a déjà donné droit à l'Allocation famille et est de retour au Québec;
- l'enfant est arrivé seul au Québec, sans ses parents.

Le **nom de famille**, le **prénom**, la **date de naissance** et l'**adresse de l'enfant au Québec** doivent être indiqués sur le ou les document suivants :

- bulletin scolaire officiel ou attestation de fréquentation scolaire signée par la direction de l'établissement fréquenté, comportant le sceau de celui-ci ainsi que le nom et l'adresse du répondant;
- attestation de fréquentation de garderie signée par la direction de celle-ci. Le nom et l'adresse de la garderie ainsi que le nom et l'adresse du répondant doivent figurer sur cette attestation;
- tout document médical prouvant que vous assurez le suivi des rendez-vous de l'enfant;
- carnet de vaccination du Québec comportant le nom, le ou les prénoms de l'enfant ainsi que les dates de vaccination depuis votre arrivée ou retour au Québec.

Preuve de résidence au Québec

Si vous avez résidé à l'extérieur du Québec au cours des 24 derniers mois, des preuves de résidence au Québec sur lesquelles figure votre adresse sont exigées lorsqu'elles ne nous ont jamais été fournies.

Nous avons besoin de deux documents de preuve **différents**. Les **documents acceptés** sont décrits dans la liste suivante et doivent être à votre nom ou encore à celui de votre conjoint s'il demeure à la même adresse que vous.

Documents de preuve

- acte d'achat de propriété résidentielle;
- assurance habitation;
- attestation de l'employeur;
- attestation d'inscription à un programme d'études dans un établissement d'enseignement du Québec;
- bail d'habitation (au complet);
- compte de taxes municipales ou scolaires;
- facture d'une entreprise d'accès Internet, de câblo-distribution ou de services téléphoniques;
- facture d'une entreprise de fourniture d'énergie (chauffage, électricité);
- lettre de la Régie de l'assurance maladie du Québec confirmant l'admissibilité au régime d'assurance maladie du Québec;
- lettre d'Emploi-Québec confirmant le statut de prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale;
- permis de conduire du Québec.

Supplément pour l'achat de fournitures scolaires

Ce supplément, pour lequel vous n'avez aucune demande à faire, consiste en un montant de 100 \$ payé une fois l'an, en juillet, pour l'achat de fournitures scolaires. Cette somme est versée pour les enfants âgés de 4 à 16 ans qui sont admissibles à l'Allocation famille ainsi que pour les enfants âgés de 4 à 17 ans qui, en plus, sont admissibles au supplément pour enfant handicapé. Ce supplément est indexé en janvier de chaque année. Si l'enfant est en garde partagée, la somme est divisée en parts égales entre chacun des parents.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de cette demande. **Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le rejet.** Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions : leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet

Mon dossier

Accédez à votre dossier
en tout temps

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par téléphone

Région de Québec : **418 643-3381**

Région de Montréal : **514 864-3873**

Sans frais : **1 800 667-9625**

Retraite



Demande d'Allocation famille

Allocation famille

1. Précision sur votre demande

Quelle situation justifie votre demande? (Cochez une seule case correspondant à votre situation. En cas de doute, consultez la **page i** de la partie « Renseignements » à la section « Devez-vous faire une demande d'Allocation famille? ».)

- a) ☐ Changement de garde b) ☐ Garde partagée c) ☐ Adoption
 d) ☐ Naissance au Québec e) ☐ Arrivée ou retour au Québec
 f) ☐ Fin de placement ou reprise du paiement de la contribution financière exigée par le centre jeunesse

Pour les choix **a)** ou **b)**, veuillez également remplir le formulaire **Précisions sur la garde des enfants**.

Veuillez écrire en lettres détachées.

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale

2. Renseignements sur votre identité

Sexe ☐ F ☐ M	Nom de famille		Prénom	
	Date de naissance année mois jour	Langue de correspondance ☐ Français ☐ Anglais	Nom de famille de votre mère à sa naissance (sans son prénom)	
Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale)				
Ville		Province	Pays	Code postal
Téléphone		Autre	Poste	

3. Renseignements sur votre situation conjugale (À remplir même si votre conjoint réside à l'extérieur du Québec)

Quelle est votre situation conjugale actuelle? (Consultez la **page ii** de la partie « Renseignements »).

a) ☐ Avec conjoint

- Date de début de vie commune: année mois jour
- Date à laquelle votre couple a eu son premier enfant si votre conjoint est le père ou la mère de l'un de vos enfants (naissance ou adoption): année mois jour
- Date de votre mariage ou de votre union civile: année mois jour

b) ☐ Sans conjoint

Précisez:

- ☐ Vous et votre ex-conjoint **vivez séparément depuis 90 jours ou plus** à la suite de la rupture de votre union.

Date depuis laquelle vous vivez séparément: année mois jour

- ☐ Votre conjoint est décédé.
Date du décès: année mois jour

- ☐ Vous avez toujours vécu seul.

4. Renseignements sur l'identité de votre conjoint

Sexe ☐ F ☐ M	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
	Date de naissance année mois jour	Nom de famille de sa mère à la naissance (sans son prénom)	
Votre conjoint a-t-il la même adresse que vous? ☐ Oui ☐ Non			

5. Citoyenneté

Avez-vous la citoyenneté canadienne? ☐ Oui ☐ Non
(Dans les deux cas, vous devez remplir la section 6.)

Si vous avez répondu oui, précisez depuis quand :

- Depuis la naissance ☐ _____ année _____ mois _____ jour
- Depuis le _____

Votre conjoint a-t-il la citoyenneté canadienne? ☐ Oui ☐ Non
(Dans les deux cas, vous devez remplir la section 6.)

Si vous avez répondu oui, précisez depuis quand :

- Depuis la naissance ☐ _____ année _____ mois _____ jour
- Depuis le _____

Attention : Remplissez le formulaire *Statut d'immigrant au Canada* **seulement** si vous **et** votre conjoint n'êtes pas citoyens canadiens.

6. Résidence (Cochez la ou les cases qui représentent votre situation et celle de votre conjoint s'il y a lieu.)

a) ☐ Vous résidez au Québec depuis plus de 24 mois.

Si vous avez coché cette affirmation, précisez depuis quand :

- Depuis la naissance ☐ _____ année _____ mois _____ jour
- Depuis le _____

Si vous y résidez depuis moins de 24 mois, cochez la situation **b)** ou **c)**.

b) ☐ Vous résidez au Québec et vous avez résidé à l'extérieur du Canada au cours des 24 derniers mois.

Date d'arrivée au Québec _____

Date d'arrivée au Canada _____

Date de départ du Québec s'il s'agit d'un retour _____

- Remplissez le formulaire *Revenus hors Canada*.
- Fournissez les preuves de votre résidence au Québec. (Consultez la **page iv** de la partie « Renseignements ».)

c) ☐ Vous résidez au Québec et vous avez résidé dans une autre province ou un territoire du Canada au cours des 24 derniers mois.

Date d'arrivée au Québec _____

Date de départ du Québec s'il s'agit d'un retour _____

- Si, au 31 décembre dernier, vous résidiez dans une autre province ou un territoire du Canada, fournissez votre *Avis de cotisation* de l'Agence du revenu du Canada pour :
 - les deux dernières années si vous êtes arrivé au Québec entre le 1^{er} janvier et le 31 mai;
 - la dernière année si vous êtes arrivé au Québec entre le 1^{er} juin et le 31 décembre.
- Fournissez les preuves de votre résidence au Québec (Consultez la **page iv** de la partie « Renseignements ».)

d) ☐ Vous résidez actuellement à l'extérieur du Québec.

Remplissez le formulaire *Résident hors Québec* disponible au www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

a) ☐ Votre conjoint réside au Québec depuis plus de 24 mois.

Si vous avez coché cette affirmation, précisez depuis quand :

- Depuis la naissance ☐ _____ année _____ mois _____ jour
- Depuis le _____

S'il y réside depuis moins de 24 mois, cochez la situation **b)** ou **c)**.

b) ☐ Votre conjoint réside au Québec et a résidé à l'extérieur du Canada au cours des 24 derniers mois.

Date d'arrivée au Québec _____

Date d'arrivée au Canada _____

Date de départ du Québec s'il s'agit d'un retour _____

- Remplissez le formulaire *Revenus hors Canada*.

c) ☐ Votre conjoint réside au Québec et a résidé dans une autre province ou un territoire du Canada au cours des 24 derniers mois.

Date d'arrivée au Québec _____

Date de départ du Québec s'il s'agit d'un retour _____

- Si, au 31 décembre dernier, il résidait dans une autre province ou un territoire du Canada, fournissez son *Avis de cotisation* de l'Agence du revenu du Canada pour :
 - les deux dernières années s'il est arrivé au Québec entre le 1^{er} janvier et le 31 mai;
 - la dernière année s'il est arrivé au Québec entre le 1^{er} juin et le 31 décembre.

d) ☐ Votre conjoint réside actuellement à l'extérieur du Québec.

Dans ce cas, nous communiquerons avec vous pour obtenir le montant de ses revenus gagnés à l'extérieur du Québec.

7. Renseignements sur l'enfant

Dans certains cas, nous exigeons une **preuve concernant l'enfant** (Consultez la **page iii** de la partie « Renseignements ».) Indiquez seulement le ou les enfants pour lesquels vous demandez l'Allocation famille.

Sexe ☐ F ☐ M	Nom de famille	Prénom
	Nom de famille de sa mère à la naissance (sans son prénom)	Date de naissance année mois jour
Lieu de naissance	Si l'enfant est de retour ou qu'il arrive au Québec, inscrivez sa date d'arrivée : année mois jour	

Quel est votre lien avec l'enfant? ☐ père ☐ mère Autre. Précisez : _____

Votre conjoint est-il le parent biologique ou adoptif de l'enfant? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que vous êtes responsable des soins et de l'éducation de cet enfant? ☐ Oui ☐ Non

Précisez quelle situation s'applique à cet enfant. Il s'agit :

a) ☐ d'un changement de garde, d'une garde partagée ou vous conservez la garde après la rupture de votre union.

Remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants*.

b) ☐ d'une arrivée ou d'un retour au Québec. Cet enfant réside à temps plein avec vous depuis le _____ année mois jour.

c) ☐ d'un nouveau-né au Québec et cet enfant réside à temps plein avec vous depuis sa naissance.

d) ☐ d'une adoption. Cet enfant réside à temps plein avec vous depuis le _____ année mois jour.

e) ☐ d'un enfant placé par un centre jeunesse. Nom du centre jeunesse _____

Vous payez la contribution financière depuis le _____ année mois jour.

f) ☐ d'un enfant qui était placé par un centre jeunesse et qui est de retour au foyer. Date de retour _____ année mois jour.

Autre enfant

Sexe ☐ F ☐ M	Nom de famille	Prénom
	Nom de famille de sa mère à la naissance (sans son prénom)	Date de naissance année mois jour
Lieu de naissance	Si l'enfant est de retour ou qu'il arrive au Québec, inscrivez sa date d'arrivée : année mois jour	

Quel est votre lien avec l'enfant? ☐ père ☐ mère Autre. Précisez : _____

Votre conjoint est-il le parent biologique ou adoptif de l'enfant? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que vous êtes responsable des soins et de l'éducation de cet enfant? ☐ Oui ☐ Non

Précisez quelle situation s'applique à cet enfant. Il s'agit :

a) ☐ d'un changement de garde, d'une garde partagée ou vous conservez la garde après la rupture de votre union.

Remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants*.

b) ☐ d'une arrivée ou d'un retour au Québec. Cet enfant réside à temps plein avec vous depuis le _____ année mois jour.

c) ☐ d'un nouveau-né au Québec et cet enfant réside à temps plein avec vous depuis sa naissance.

d) ☐ d'une adoption. Cet enfant réside à temps plein avec vous depuis le _____ année mois jour.

e) ☐ d'un enfant placé par un centre jeunesse. Nom du centre jeunesse _____

Vous payez la contribution financière depuis le _____ année mois jour.

f) ☐ d'un enfant qui était placé par un centre jeunesse et qui est de retour au foyer. Date de retour _____ année mois jour.

Si vous désirez inscrire plus de deux enfants, veuillez nous fournir dans un document séparé, les renseignements demandés sur chacun des enfants et votre numéro d'assurance sociale. Vous pouvez nous transmettre ce document de façon électronique en même temps que le formulaire de demande.

8. Inscription au dépôt direct

L'Allocation famille sera déposée à votre nom dans un compte bancaire d'un établissement financier canadien.

Nom de l'établissement financier

Adresse (numéro, rue, appartement)

Ville

Province

Code postal

Numéro de la
succursale (transit)

Numéro de
l'établissement

Numéro de compte
(folio)

Le compte indiqué doit être à votre nom ou au nom du demandeur si vous faites la demande à sa place. Vous pouvez vous inscrire au dépôt direct si votre dépôt est fait dans un établissement financier canadien.

9. Déclaration

Une fausse déclaration est une infraction et peut entraîner des conséquences.

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Si vous avez rempli ce formulaire pour une autre personne, veuillez fournir les renseignements demandés ci-après.

Nom de famille

Prénom

À titre de

Téléphone

ind. rég.

Autre

ind. rég.

Poste



Afin de ne pas retarder le traitement de votre demande, assurez-vous :

- d'avoir **bien rempli toutes les sections** du formulaire;
- d'avoir **inscrit votre numéro d'assurance sociale aux endroits indiqués**;
- de joindre les documents de preuve s'il y a lieu.

Si vous avez coché « Changement de garde » ou « Garde partagée » à la section 1, remplissez également le formulaire *Précisions sur la garde des enfants*.



**Transmettez-nous en ligne les formulaires et documents requis au :
www.retraitequebec.gouv.qc.ca.**

Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner votre formulaire à l'adresse suivante :
Retraite Québec, Allocation famille, case postale 7777, Québec (Québec) G1K 7T4

Précisions sur la garde des enfants

Allocation famille

Vous devez remplir et joindre ce formulaire à votre *Demande d'Allocation famille* dans les cas de changement de garde ou de garde partagée.

Veuillez écrire en lettres détachées.

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale

1. Renseignements sur votre identité

Sexe ☐ F ☐ M	Nom de famille	Prénom
	Date de naissance année mois jour	Nom de famille de votre mère à sa naissance (sans son prénom)

2. Renseignements sur la garde des enfants

2.1 Sélectionnez la situation qui vous concerne parmi les choix suivants :

a) ☐ Vous obtenez la garde d'un enfant

OU

b) ☐ Vous conservez la garde d'un enfant à la suite de la rupture de votre union **ET** vous ne recevez pas l'Allocation famille à votre nom.

Si vous avez coché **a)** ou **b)**, inscrivez le prénom de chacun des enfants qui résident avec vous sur une base mensuelle plus de 60 % du temps **ET** pour lesquels vous ne recevez pas le paiement.

Prénom	Date de naissance	Date de début du changement
	année mois jour	année mois jour

c) ☐ Vous avez obtenu la garde partagée d'un enfant

Nous déterminons qu'une garde partagée existe quand l'enfant réside en alternance entre 40 % et 60 % du temps **par mois** avec chaque parent. Dans le tableau suivant, inscrivez le prénom de chacun des enfants concernés par le changement.

Prénom	Date de naissance	Votre temps de garde (%)	Temps de garde de l'autre parent (%)	Date de début de la garde partagée
	année mois jour			année mois jour

(Exemples : 40 % = 3 jours par semaine, 50 % = une semaine sur deux, 60 % = 4 jours par semaine)

2.2 Si nécessaire, décrivez votre temps de garde mensuel. À quel moment les enfants arrivent-ils et quand repartent-ils?

Note: Vous pouvez joindre une page additionnelle si nécessaire.

3. Renseignements sur l'identité de la personne qui reçoit actuellement l'Allocation famille

Vous devez nous fournir les renseignements sur l'identité de la personne qui a droit actuellement à l'Allocation famille.

Nom de famille	Prénom	Date de naissance année mois jour
Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale)		
Ville	Province	Pays
Code postal		
Téléphone ind. rég. 	Autre ind. rég. 	Poste
Quel est le lien entre cette personne et chacun des enfants (père, mère, autre)?		

4. Déclaration et signatures (section obligatoire)

Une fausse déclaration est une infraction et peut entraîner des conséquences.

Signature de l'autre personne qui a droit actuellement au paiement et dont l'identité a été déclarée à la section 3.

[illegible]

Si vous ne pouvez pas obtenir la signature de l'autre personne, donnez-en la raison.

Si vous ne pouvez pas obtenir cette signature, nous devons effectuer des vérifications qui prolongeront le traitement de votre demande.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont complets et exacts.

Votre signature _____ **Date** _____

--	--	--

4. Déclaration et signatures (suite)

Si vous avez rempli ce formulaire pour une autre personne, veuillez indiquer votre identité :

Nom de famille

Prénom

À titre de

Téléphone

ind. rég.

Autre

ind. rég.

Poste

Signature

Date

année

mois

jour

Pour obtenir plus de renseignements**Par Internet****Mon dossier**Accédez à votre dossier
en tout tempswww.retraitequebec.gouv.qc.ca**Par téléphone**Région de Québec : **418 643-3381**Région de Montréal : **514 864-3873**Sans frais : **1 800 667-9625****Afin de ne pas retarder le traitement de votre demande, assurez-vous :**

- d'avoir **bien rempli toutes les sections** du formulaire;
- d'avoir **inscrit votre numéro d'assurance sociale aux endroits appropriés**;
- d'avoir **signé** le formulaire;
- de joindre ce formulaire à votre *Demande d'Allocation famille*.

**Transmettez-nous en ligne ce formulaire et les documents requis au :****www.retraitequebec.gouv.qc.ca.****Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.**

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire et les documents requis à l'adresse suivante :

Retraite Québec, case postale 7777, Québec (Québec) G1K 7T4